MOSELLE	COMMUNE :		habitants et plus
ARRONDISSEMENT	WEDANGE-SUR- CA	AUNER	Élection du maire et des adjoints
hionville			
Effectif légal du conseil municipal	PROCÈ:	S-VERBAL	
lombre de conseillers en exercice	DE L'ÉLECT	ION DU MAIRE	
	ET DES	ADJOINTS	
L'an deux mille以れの人	, le	du mois de	
à	heures		
	minutes, en application des articles L.		
(CGCT), s'est réuni le conseil munic	pal de la commune deNÉDANGESUR	L CANNER	
Étaient présents les conseille	rs municipaux suivants (indiquer les nom et pré	énom d'un conseiller par case) :	
KIEFFER TOO	FREY Harie Therese	WEITTEN HARC	
AUPURTIN Chankal	KLEIN Christian		Vicia
CORPLET France	HAENSLER Jennifer	LECHALITRE JO	an-Harc
BATTUT Tolkana	EXRONCI Daniel	BENACIONA A	nnie
UHANNA Reme	YOUXON HARIO-AMA		
		4	
	1 2 1	- 112 FCC FC	
Absents 1: MAR\SSAL	Mehdi excusé, procuration	a kieffer jean	
			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
			••••
1. Installation des conseillers mu	unicipaux <sup>2</sup>		
La séance a été ouverte so	us la présidence de Ma. MIEFFER. Tear	1 maire (ou remplaçant en	application de l'article L. 21
17 du CGCT), qui a déclaré les me	us la présidence de Ma. MEFFER Jean Imbres du conseil municipal cités ci-dessus (pre	ésents et absents) installés dans leu	rs fonctions.
M. UTILLEN	a été désigné(e) e	en quante de secretaire par le conse	an mumorpai (art. L. 2121-15
CGCT).	1		

2. Élection du maire

Préciser s'ils sont excusés.
 Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du b	
Le conseil municipa	l a désigné deux assesseurs au moins : M-HUHANNA Pierre INERIO Patricia
Hone SEH	INERIO Yahricia

#### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	1
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	٥
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	15
f. Majorité absolue <sup>4</sup>	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
NIEFFER JEAN	15	- quinze	
U		1	

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin 5 Sans object
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
	***************************************	
2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>	Sans objet	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris p	art au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66	du code électoral)	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)		
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	,	
		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
3. Élection des adjoints  Sous la présidence de M. KIERER  l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a	ean	élu(e) maire (ou son remplaçant en application d
3. Élection des adjoints  Sous la présidence de M. M.EFER.  l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de	(2011)	elu(e) maire (ou son remplaçant en application don des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint des la commune de la commune de la commune de la commune disposait, à ce jour, de
3. Élection des adjoints  Sous la présidence de M. MERER.  l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de	té invité à procéder à l'électi rticles L. 2122-1 et L. 2122- 30% de l'effectif légal du con ication des délibérations ant a fixé à	elu(e) maire (ou son remplaçant en application don des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint des la commune de la commune de la commune de la commune disposait, à ce jour, de
3. Élection des adjoints  Sous la présidence de M. MEFER.  l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'action de l'adjoints  Le président a indiqué qu'en application des au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des au djoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a dipoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a 3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoin Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que le préférentiel parmi les membres du conseil municipal tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité ai cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ay	té invité à procéder à l'élection de l'effectif légal du consider à l'électif légal du consider à l'électif légal du consider à l'électif l'él	élu(e) maire (ou son remplaçant en application don des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint de seil municipal, soit
3. Élection des adjoints  Sous la présidence de M. MEFER.  l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'active L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'active de l'	té invité à procéder à l'élection de l'effectif légal du consider à l'effectif légal du comporter au plus autant de l'effectif légal de l'effectif légal du comporter au plus autant de l'effectif legal de l'effectif légal du comporter au plus autant de l'électif légal du comporter au plus autant de l'électif l'électi	élu(e) maire (ou son remplaçant en application don des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint des li municipal, soit
3. Élection des adjoints  Sous la présidence de M. LEGER.  l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'action de l'adjoints  Le président a indiqué qu'en application des a au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application de se déjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a dejoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a le maire (ou son remplaçant) a rappelé que le préférentiel parmi les membres du conseil municipal tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité ai cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste avec de conseil municipal a décidé de laisser un dél candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçamaire avaient été déposées. Ces listes ont été jointe	té invité à procéder à l'élection de l'effectif légal du consider à fixé à	élu(e) maire (ou son remplaçant en application don des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint de seil municipal, soit
3. Élection des adjoints  Sous la présidence de M. LEGER.  l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'action de l'adjoints  Le président a indiqué qu'en application des au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application de l'adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a digioints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a l'action d'adjoin le maire (ou son remplaçant) a rappelé que le préférentiel parmi les membres du conseil municipal tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité ai cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste avec le conseil municipal a décidé de laisser un délicandidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent la l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçamaire avaient été déposées. Ces listes ont été jointe par l'indication du nom du candidat placé en tête de bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelée 3.3. Résultats du premier tour de scrutin	té invité à procéder à l'élection de l'effectif légal du consider à le result à l'est au maire le sadjoints sont élus au sor Chaque liste est composé bsolue, il est procédé à un trant la moyenne d'âge la plus lai de	élu(e) maire (ou son remplaçant en application des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint des eil municipal, soit
3.Élection des adjoints  Sous la présidence de M. LEFER.  l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a de l'article Le président a indiqué qu'en application des articles au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en applications. Au vu de ces éléments, le conseil municipal adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a decide que le préférentiel parmi les membres du conseil municipal. tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité a cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ay.  Le conseil municipal a décidé de laisser un dél candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaç maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointe par l'indication du nom du candidat placé en tête de bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelée de la liste du premier tour de scrutin a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris	té invité à procéder à l'élection de l'effectif légal du consider à l'effectif légal du consider à l'effectif légal du consider de l'effectif légal du consider à fixé à	élu(e) maire (ou son remplaçant en application des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint des illuminicipal, soit
Sous la présidence de M	té invité à procéder à l'élection de l'effectif légal du consider à l'effectif légal du consider à l'effectif légal du consider de délibérations ant la fixé à	élu(e) maire (ou son remplaçant en application des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint des illeures, la commune disposait, à ce jour, de
Sous la présidence de M	té invité à procéder à l'élection de l'effectif légal du consider à l'effectif légal du consider à l'effectif légal du consider de liste à	élu(e) maire (ou son remplaçant en application de con des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint de seil municipal, soit
3. Élection des adjoints  Sous la présidence de M. LEFER	té invité à procéder à l'élection de l'effectif légal du consideration des délibérations ant a fixé à	élu(e) maire (ou son remplaçant en application de con des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint de seil municipal, soit
Sous la présidence de M	té invité à procéder à l'élection de l'effectif légal du consider à l'effectif légal du consider à l'effectif légal du consider de liste at composé de l'effectif légal du consider à les adjoints sont élus au screndant la moyenne d'âge la plus ant la moyenne d'âge la plus lai de	élu(e) maire (ou son remplaçant en application des adjoints.  2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint des illeures, la commune disposait, à ce jour, de

 $<sup>^{\</sup>rm 6}~$  Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	TÊTE DE LISTE		F- t- t- letter-
3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin. 7 SAS de pet  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages décharés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages bancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages apprinés [b - c - d]  1. Majorité absolue 4  DIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alighabétique)  3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8  a. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages balancs (art. L. 65 du code électoral)  d. Nombre de suffrages balancs (art. L. 65 du code électoral)  d. Nombre de suffrages balancs (art. L. 65 du code électoral)  d. Nombre de suffrages balancs (art. L. 65 du code électoral)  d. Nombre de suffrages balancs (art. L. 65 du code électoral)  d. Nombre de suffrages balancs (art. L. 65 du code électoral)  d. Nombre de suffrages balancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages balancs (art. L. 65 du code électoral)  En chilfres  En chilfres  En chilfres  En chilfres  En chilfres		En chiffres	En toutes lettres
3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin. 7 SONS chipet a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] f. Majorité absolue 4  1. Majorité absolue 4  1. Majorité absolue 5  1. Majorité absolue 6  2. Résultats du troisième tour de scrutin 5  3.6. Résultats du troisième tour de scrutin 5  3.6. Résultats du troisième tour de scrutin 5  3.6. Résultats du troisième tour de scrutin 5  4. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  1. Modurer Les Nom Er prévious De Comouse Annoibat Placé En En chiffres  1. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  1. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  1. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  2. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  3. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  4. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  5. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  6. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  7. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  8. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  8. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  9. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  1. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  1. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  1. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  1. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  1. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  1. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du c	(dans l'ordre alphabétique)		
3.4. Réaultats du deuxième tour de scrutin ? SONS chiet a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages sprimés [b - c - d] f. Majorité absolue 4  DIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'orde alphabétique)  3.6. Résultats du troisième tour de scrutin 8  SONS chiet a. Nombre de suffrages présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres En chiffres  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres En chiffres En chiffres En chiffres	UEITTEN Marc		dinise
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 66 du code électoral)			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 66 du code électoral)			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 66 du code électoral)		***************************************	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)		***************************************	
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>7</sup>	ns objet	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages biancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  f. Majorité absolue 4  DIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 5  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nambre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  e. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  e. Nombre de suffrages planos (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chilfres  En chilfres  En chilfres  En chilfres  En chilfres  En chilfres	a Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part :	au vote	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  DIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabetique)  3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8 SSNS objek  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  e. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages sprimés [b - c - d]  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres		•	
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  f. Majorité absolue 4  DIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 3 SONS de plet  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres			
DIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.5. Résultats du troisième tour de scrutin.  3.6. Résultats du troisième tour de scrutin.  3.7. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages des présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS TÊTE DE LISTE En chiffres En toutes lettres			
DIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'Ordre alphabétique)  3.5. Résultats du troisième tour de scrutin 8 SONS Object  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages declarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En chiffres  En chiffres  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En chiffres  En chiffres  En chiffres  En chiffres  En chiffres			
TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.5. Résultats du troisième tour de scrutin \$ SSOS de jeb  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  En chiffres  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres	f. Majorité absolue 4		
TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.5. Résultats du troisième tour de scrutin \$ SSOS Object  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  En chiffres		V	
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup> SONS dojet  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÊNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En chiffres  En toutes lettres			NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
3.5. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup> SOCS Objet  a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages beclarés (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre aliphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En toutes lettres		En chiffres	En toutes lettres
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En chiffres	(otton : otton estimanasidad)		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En chiffres  En toutes lettres			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En chiffres  En toutes lettres			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En toutes lettres			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En toutes lettres			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En toutes lettres			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres  En toutes lettres			
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  TÊTE DE LISTE  (dans l'ordre alphabétique)  En chiffres  En toutes lettres	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris par	t au vote	
NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  En chiffres  En toutes lettres	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part     b. Nombre de votants (enveloppes déposées)     c. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 de	t au vote	
TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  En chiffres  En toutes lettres	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	t au vote	
(dans l'ordre alphabétique)	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	t au vote	
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN	t au vote	
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	u code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	u code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	u code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	u code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part  b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de  d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	u code électoral)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	u code électoral)  En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	u code électoral)  En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	u code électoral)  En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	u code électoral)  En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Ma. UETTEN	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst lls ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figu	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par MeUETTTED	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées)  c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)  e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints  Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst lls ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figur	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  ENDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figure.	En chiffres  tallés les candidats figura	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par MeUETTTED	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figure.  4. Observations et réclamations	En chiffres  tallés les candidats figura	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst lls ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figure.  4. Observations et réclamations	En chiffres  tallés les candidats figura	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par MUETTTED	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figure.  4. Observations et réclamations	En chiffres  tallés les candidats figura	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par MUETTED	a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part b. Nombre de votants (enveloppes déposées) c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 de d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]  NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)  3.6. Proclamation de l'élection des adjoints Ont été proclamés adjoints et immédiatement inst lls ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figure.  4. Observations et réclamations	En chiffres  tallés les candidats figura	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En toutes lettres

Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

	- 5 -	
134 Maria 114 Ma		
	par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municip	
Le maire (ou son remplaçant),	Le conseiller municipal le plus âgé,	Le secrétaire,
HIEFFER Jean	BENACIOUA Annie	WEITTEN JOC
	AB each mo	Latt
	Les assesseurs,	
•	SENINER	io Bhicia
MUHANNA Pierre		1
2	<u>A</u>	luto
		e u

Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplair doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

## **ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

## **FEUILLE DE PROCLAMATION**

annexée au procès-verbal de l'élection

## **NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS**

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction <sup>1</sup>	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
H.	MIEFFER Jean	PPEL10L18L	Maire	183
Н.	WEITTEN PARC	08/02/1951	Premier adjoint	783
.Mme	FREY Daie-Therese	94/06/1951	deuxième adjoint	183
H.	MLEIN Christian	53/02/1964	troisieme adjound	183
Hme	AURURTIN Chantal	26/06/2357	qualitieme adjoint	183
Mme	BENALIONA Annie	28/07/1949	conseilleire	783
H	LECHANTRE TEAM-CLARC	11/07/1950	Conseiller	183
H.	BARONCI Daniel	33/03/1322	conseiller	783
.Hme	FOULDN Marie - Anne	14/04/1961	anseillere	183
Hne	SEMINERIO Bhicia	1-102/1963	.corséilleite	183
Н.	CORPLET Franck	29/02/1968	.conseiller	<u> 183</u>
4.	L'ARISSAL Mehdi	10/02/1978	conseilter	<u>183</u>
.Hme	BATTUT TOPENS	19/02/1981	conseilleie	<u> 183</u>
.Hae	HAENSLER FRANIFER	14/05/1981	conseillère	183
4	HUHANNA Pierre	92/62/2001	conseiller	28ل
k				

Fait à MÉDANGE SUR CANNER

, le 24 mai 2020

Le maire (ou son remplaçant), Le conseiller municipal le plus âgé,

P. MUHANNA

J. WIEFFER

P. seninerio

Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

Les assesseurs,

DÉPARTEMENT	
MOSELLE	
noseae	

### COMMUNE:

Communes	de 1	000
habitants	et pl	us

ARRONDISSEMENT THIONUICLE MÉDANGE SUR CANNER

Effectif légal du conseil municipal

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1º Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2º Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Н.	KIEFFER Jean	PP21/01/81	13/03/2020	183
Premier adjoint	1 4	WEITTEN MARC	28/02/1951	15/03/2020	183
Deuxieme adjount		FREY DARIO-TRÉMOSE	24/06/1951	15/03/2020	183
Traisième adjaint	Ho	MLEIN Christian	03/02/1364	15/103/2020	183
insipe amainters.	.H.me	AUBURTIU (Ranta)	36(06/J357	15/03/2020	183
Conseilleire		BENALIOUA Annie	28/07/1949	15/03/2020	183
Greiller	H	LECHANTRE Tean-Marc	OSENIFORK	15.103.18020	123
Conseiller	Ma	BARONCI Daniel	23/08/1955	15/03/8020	183
Conseillere	.thre	FOULDN Monie-Anne	14/06/1961	15/23/2020	183
Conseillère	. Mine	SEHINERIO Patricia	17/102/1963	15/03/2020	183
Conseiller	14	CORPLET FRANCK	25,021,1968	45/03/2020	183
Conseiller	0	MRISSAL DERdi	10/02/1978	15/03/2020	
Conseillere	.tme	BATTUT JORANA	19/02/1981	15/03/2020	183
anseillère	.P.me.	MAENSCER Tennifer	14/05/1981	15/03/2020	183
Conseiller	Ы	MUHAUNA PIETRE	22/02/2001	15/03/2020	183
	1				
		ANUEXE AU TABLEAU			
A		Conseillers Suptementaines			
	:				
Conseillere	Hme	RODRIGUEZ PRIE-Christine	12/08/1964	15/03/2020	183
Conseiller	Ŋ.	IACONO TEAN- DRC	30/08/1972	15/23/2020	183
			.,		
	EDANGE NO				
L.	2 48	6			

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

Jean KiEFFER

Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.